



EDITORIAL

Vous connaissez certainement la CGT au plan national, elle existe aussi dans l'arrondissement par l'activité menée par l'Union Locale du 13e.

Située au 163 boulevard de l'hôpital, structure de proximité qui regroupe l'ensemble des syndicats CGT de l'arrondissement, l'union locale se donne pour objectif de défendre les salariés du 13e arrondissement. Son activité consiste à :

- **renforcer et développer** les syndicats existants,
- **créer de nouveaux syndicats** pour se défendre collectivement,
- **organiser** les élections professionnelles dans les entreprises et aider les élus et mandatés CGT,
- **apporter une aide juridique** aux salariés dans le cadre de permanences,
- **Faire converger les luttes** entre tous les salariés, les privés d'emploi et les retraités pour satisfaire aux revendications,

C'est pourquoi il est nécessaire de vous tenir informer des luttes menées, des campagnes d'information et de revendication que mène la CGT.

Dans le 13^{ème}, ... le nombre d'habitants et de salariés augmente... le nombre de structures publiques de santé diminue !

Le 13^{ème} arrondissement est doté de nombreux établissements de protection sociale. 6 hôpitaux, 2 centres de sécurité sociale, un centre CAF, un centre Pôle Emploi, sont en danger pour des raisons immobilières et de rentabilité financière.

C'est dans ce contexte que le député sortant, de la 9^{ème} circonscription aux dernières élections législatives est réélu. Celui-ci est pour la marchandisation de la santé et l'étatisation de la sécurité sociale par la fusion de l'impôt et de la CSG.



L'hôpital Pitié-Salpêtrière pourrait perdre 40% de son patrimoine immobilier et 1500 personnels soignants, administratifs et ouvriers. Aucune garantie de reclassement à ce jour pour les personnels. Dès cette année, plusieurs bâtiments vont être vendus dans le cadre du projet ZAC Paris Rive Gauche.

Le centre de la sécurité sociale rue Daviel pourrait fermer cette année. Là encore les personnels et les assurés sociaux verraient une structure de proximité importante disparaître au profit d'un projet immobilier.

L'hôpital des Peupliers géré par la générale de santé est découpé en morceau, l'exemple de la location des locaux et le rachat du service radio par le groupe de scanner attia, fait planer une odeur d'argent au détriment de la santé. Ce quartier est déjà durement frappé par le redimensionnement des structures de santé. Le

centre de dialyse de l'AURA a vu son laboratoire fermé et pourrait quitter notre arrondissement. Tout comme le centre mutualiste des cheminots a perdu les 3/4 de ses activités.

D'autres établissements sont en danger ; l'association de santé mentale, l'hôpital Broca, la CAF.

Nous vous tiendrons informés de l'avenir des structures de protection sociale de notre arrondissement contrairement à ceux qui accompagnent leur démantèlement.

Prise en charge du domicile/travail par l'employeur Un droit qui s'applique à tous les salariés !!!

Vous êtes, de plus en plus, nombreux à utiliser les transports collectifs pour vous rendre sur votre lieu de travail. Et, dans le même temps, pour beaucoup d'entre vous, les parcours sont plus longs et souvent plus coûteux. A cela s'ajoute l'augmentation du temps passé dans les transports allongeant d'autant la journée de travail avec la fatigue engendrée.

Depuis des années, la CGT revendique la prise en charge des coûts de domicile/travail par l'employeur considérant que ces trajets sont partie intégrante de l'organisation du travail et de la production. Ce combat permanent de la CGT a permis une première avancée significative. Depuis le 1er janvier 2009, dans toutes les entreprises, le remboursement de 50% des titres de transports collectifs est un droit et un dû !

Pour autant, nous nous rendons compte que cela n'est pas appliqué dans toutes les entreprises, particulièrement dans les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE), et il faut donc l'exiger de l'employeur. Ce remboursement n'est pas négociable sauf sur les modalités, forcément à adapter, aux organisations locales des transports collectifs.

C'est 50% du coût propre à chaque salarié qui doit être remboursé. Sont compris l'usage du TER, RER, métro, du transport urbain et interurbain et la location de vélos –type « vélib ». Dans une période où le prix des carburants s'envole et où le pouvoir d'achat est en berne, on comprend que faire appliquer ce droit est un plus pour tous les salariés ne l'ayant pas encore.



La CGT est déterminée à faire valoir ce droit pour tous les salariés !

Dans le même temps, nous poursuivons notre action pour un financement à 100% par l'employeur du domicile/travail sachant que les restructurations d'entreprises se multiplient, se relocalisent en regardant leurs propres intérêts mais ne se soucient pas ou peu de l'impact que cela a sur les trajets des salariés.

Dans le même temps, il faut rendre plus accessibles les transports collectifs, ce qui pose la question de leur développement cela dans une conception publique de service public. Il y a nécessité de

renover, moderniser les réseaux et les matériels,...

L'augmentation de la TVA dans les transports publics de 5,5% à 7% accroît le coût du transport, au risque de rendre l'accessibilité aux transports collectifs encore un peu plus difficile.

L'obligation que nous avons obtenue de l'inscrire dans la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) n'a de valeur, également, qu'à concurrence que se tienne cette NAO. Cette dernière ne peut être prétexte à un amalgame de marchandage sur les salaires. Ce sont deux éléments de la NAO indépendants.

SALARIE-E-S : FAITES RESPECTER VOS DROITS !

Utilisez le vote CGT aux élections professionnelles dans votre entreprise, aux élections pour les TPE, fin 2012 !

Pour en savoir plus... la CGT près de chez vous :
<http://www.tpe2012.cgt.fr/>



**Premières élections syndicales
pour les salariés des petites entreprises.**

Par le vote CGT, gagnons les mêmes droits pour tous

Place à la démocratie sociale !

Une première dans l'histoire sociale de notre pays : les salariés des petites entreprises vont pouvoir apporter leur confiance à l'organisation syndicale de leur choix.

Les TPE ce sont toutes les entreprises de moins de 11 salariés soit 4,5 millions de femmes et d'hommes dans plus de 2 660 000 entreprises dans toute la France

Vous les rencontrez tous les jours : petits commerces, boulangeries, salons de coiffure, pharmacies, agences de voyage, immobilières....

Cette élection déterminera la représentativité syndicale par branche professionnelle et au niveau national interprofessionnel pour négocier : la revalorisation salariale, l'amélioration des conditions de travail, l'égalité professionnelle...



MÊME DROIT POUR TOUS LES SALARIÉS !

Qui vote ? Tous les salariés, de toutes les entreprises qui emploient moins de onze salariés au mois de décembre 2011.

Les électeurs doivent : avoir un contrat de travail à cette période (cdi, cdd...) ; être âgés de 16 ans révolus (les apprentis sont donc concernés) ; ne pas être privés de leurs droits civiques.

A partir du moment où vous réunissez ces conditions, vous devez être automatiquement inscrit sur la liste électorale de la région dans laquelle est située l'entreprise ou l'établissement où vous exercez votre activité principale (c'est-à-dire celle pour laquelle vous avez accompli le plus grand nombre d'heures au cours du mois de décembre de l'année 2011, année précédant celle du scrutin).

L'inscription est faite au titre de la branche d'activité, la profession dont vous relevez.



Les électeurs salariés sont répartis entre deux collèges, en fonction de leur affiliation à une institution de retraite complémentaire relevant ou non de l'Agirc (ou de la catégorie socioprofessionnelle indiquée dans les déclarations sociales).

www.tpe2012.cgt.fr

Vous pourrez vérifier en septembre votre inscription sur la liste électorale et en demander la correction éventuelle.

Des échéances importantes s'affichent au calendrier des toutes prochaines semaines

9 et 10 JUILLET : GRANDE CONFERENCE SOCIALE réunion organisée par le gouvernement avec les syndicats de salariés et d'employeurs.

Emploi, formation professionnelle, pouvoir d'achat, «redressement» de l'appareil productif, égalité professionnelle homme-femme, organisation du travail, avenir des retraites et financement de la protection sociale..., la CGT prépare cette conférence dans un esprit offensif avec la volonté d'imprimer sa marque et d'orienter les choix économiques et sociaux dans le sens de la justice sociale.

28 et 29 juin : Conseil européen qui réunira, à Bruxelles, les chefs d'Etats, reviendra sur le pacte d'austérité budgétaire. Nous savons que ce pacte conduit à une impasse, enfantant, mal vivre, chômage, et reculs sociaux en cascade. "Assouplir les règles du marché du travail" est le nouveau vocable pour tenter de rendre présentable une orientation de plus en plus impopulaire parmi les peuples.

Le 1er juillet, en France, seront décidés l'augmentation du SMIC et son "coup de pouce" promis par le nouveau gouvernement. La CGT revendique un salaire minimum de 1700€ bruts, point de départ de toutes les grilles de classification.

Le besoin d'une politique économique et sociale plus juste a porté les citoyens, les salariés, à se prononcer pour un changement de président de la République, de gouvernement et pour une nouvelle Assemblée nationale.

L'avènement d'un véritable changement dans notre vie quotidienne ne se fera pas sans un engagement de chacune et de chacun pour exiger que des décisions soient prises allant dans le sens d'une appropriation des richesses par ceux qui les créent !

**L'URGENCE FRAPPE A NOTRE PORTE.
REPONDONS PRESENTS !**

**MANIFESTATION
REGIONALE**

JEUDI 28 JUIN à 14 H

(Rdv M° VARENNES

en direction du MEDEF)

164... c'est :

C'est le nombre de postes supprimés à la Bibliothèque Nationale de France au titre du non remplacement d'un agent sur deux partants à la retraite dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Ces suppressions ont entraîné une détérioration des conditions de travail avec une organisation le plus souvent à flux tendu et une forte tension dans les services entraînant un accroissement des cas de souffrance au travail.

Le syndicat CGT n'a eu de cesse d'alerter la direction sur la dégradation constante et inquiétante du climat social, allant jusqu'à boycotter l'ensemble des instances (CTP, CHS..) de l'établissement.

Pour la CGT, les questions de l'emploi, du travail, du respect des intérêts moraux et matériels mais aussi la qualité du service rendu aux usagers sont au cœur de nos préoccupations.

